

8^DDÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil d'administration

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° CA2023-43-CCAS

Convocation du 12 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 10

Quorum : 6

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 7

Thème : AFFAIRES SOCIALES

Objet : Atelier « Soyons zen seniors »

L'an deux mil vingt-trois et le dix-neuf du mois de décembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FOURRIER Thomas, Adjoint au maire chargé des Affaires Sociales, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Étaient présents M. FOURRIER, Mme GILLOT, Mme PERRIN, Mme DOUHARD, Mme METERY, Mme CHAVOT, M. BARREAU

Étaient excusés M. LAGRANGE, Mme SEVIN, M. DEVAUX

Secrétaire de séance M. BARREAU

Rapport présenté par Mme GILLOT

Le rapporteur informe :

Lors de sa séance plénière du 17 octobre 2023, la conférence des financeurs a autorisé un reliquat de crédits non consommés à hauteur de 2080 € pour financer l'action « Soyons zen seniors » dont les objectifs sont les suivants :

- Promouvoir un vieillissement en bonne santé grâce à la pratique d'activités de bien-être, sportive et favorisant l'estime de soi.
- Lutter contre la perte d'autonomie des personnes de plus de 60 ans, en favorisant le bien être, l'estime de soi, la gestion du stress et la diminution de l'anxiété à travers l'application d'un protocole certifié.

Sur proposition du rapporteur,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la mise en place de l'atelier « Soyons Zen seniors »

AUTORISE le Président du CCAS à signer l'ensemble des documents afférents à cet atelier avec les différents prestataires

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

L'adjoint chargé des Affaires sociales
Vice-président du CCAS

Le secrétaire de séance,

Thomas FOURRIER



Georges BARREAU



Transmis à la Sous-Préfecture le 17 Janvier 2024

Publié sur le site internet de la commune le, 23 Janvier 2024